



Passage de l'amateur au professionnel

Par alatara

Bonjour,

Nous sommes une association théâtrale amateur, nos statuts sont donc définis en conséquence. Devant la bonne stabilité de nos spectacles, nous envisageons de changer nos statuts pour nous frotter aux réseaux professionnels. Bien évidemment, en prenant une licence.

Ma question est la suivante : ayant arpenté le réseau amateur avec notre spectacle phare (nous avons 3 spectacles, en tout), juridiquement avons-nous le droit d'emmener celui-ci dans le réseau professionnel?? avec son passé amateur?? Sachant que nous savons qu'il ne sera plus possible de revenir dans le réseau amateur pour lui.

Merci pour toutes aides que vous pourriez nous apporter.